

## Commune de CANNES-ÉCLUSE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire de CANNES-ÉCLUSE, par arrêté municipal n ° 2017/69/249 du 14/12/2017, a décidé de mettre à l'enquête publique le projet de plan local d'urbanisme.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par Monsieur Jean-Marc VERZELEN, Commissaire Enquêteur, seront déposés en mairie de CANNES-ÉCLUSE pendant 32 jours consécutifs, soit du lundi 8 janvier 2018 à 9 h 00, au jeudi 8 février 2018 inclus à 18 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre ou adressées par courrier en mairie au Commissaire-Enquêteur, ou déposées sur une adresse courriel dédiée à cette enquête publique [enquetepublique.plu@cannes-ecluse.com](mailto:enquetepublique.plu@cannes-ecluse.com) et ouverte sur le site Internet de la Mairie.

Le dossier, comportant une évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que les avis des personnes publiques, sera consultable, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie, sur un poste informatique dédié, ainsi que sur le site Internet de la Mairie : <http://www.cannes-ecluse.fr/>

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les :

- Mercredi 10 janvier de 09 h 00 à 12 h 00
- Samedi 20 janvier de 09 h 00 à 12 h 00
- Lundi 29 janvier de 14 h 00 à 17 h 00
- Jeudi 8 février de 15 h 00 à 18 h 00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés en mairie de CANNES-ÉCLUSE et sur son site Internet, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal se réunira ensuite pour valider les rectifications éventuelles et approuver le plan local d'urbanisme.

Les informations relatives au plan local d'urbanisme pourront être demandées auprès de la Mairie de CANNES-ÉCLUSE, responsable de l'étude.